



Informations générales

Adhésion des nouveaux membres

Pour les groupes : jardin d'athlétisme-U10-U12

Les jeunes peuvent venir tester notre sport dès la reprise d'août et jusqu'à la mi-octobre. Dès le 15 octobre, aucun nouveau jeune n'est admis. Nous prenons les demandes de test dès le 2 août via le mail.

Pour les autres groupes

Les adhésions sont possibles en tout temps après discussion avec le chef technique.

Cotisation

Elle se paie pour une saison athlétique qui commence par la préparation en automne (septembre) et se termine après la saison estivale (fin juillet), cela correspond à une année scolaire. Les cotisations sont généralement envoyées fin octobre.

Nous acceptons les chèques familles de Collombey.

Démission

La personne qui souhaite quitter le club en informe son entraîneur responsable qui se chargera de transmettre cette démission aux personnes concernées. Selon la forme qui lui convient : lettre, e-mail, message

Charte des athlètes et des entraîneurs

La charte des athlètes et des entraîneurs est en vigueur. Toute personne devenant membre actif de notre club s'y soumet en payant sa cotisation. Celle-ci est affichée au stade.

Horaires des entraînements

Les horaires des entraînements sont indiqués sur notre site Internet à la rubrique « athlétisme ». Ensuite, ils peuvent être personnalisés par l'entraîneur responsable. **Pendant les vacances scolaires, les entraînements n'ont pas lieu**, sauf pour des raisons de compétitions.

Régularité

Les athlètes, s'engagent à venir au moins à un entraînement (pour les U10-U12) et deux entraînements (pour les U14 et plus âgées) obligatoire par semaine tout au long de l'année. (Exceptions : blessures, maladies, travail, études, ...). En cas de blessures ou toutes autres raisons veuillez informer l'entraîneur responsable. Les entraînements ont lieu sous toutes les conditions météorologiques.

Pour les compétitions

Pour les inscriptions aux principaux meetings, il faut remplir le formulaire d'inscriptions en ligne selon les courriers des entraîneurs responsables.

Pour les manifestations organisées par le club, les athlètes actifs y participent et pour les athlètes non actifs, ils viennent en tant que bénévoles. En tout temps, on s'inscrit sous la mention T-R-T Monthey et on porte les couleurs du club.

Pour les courses en ville que le club prend en charge

Up and Down, Aigle

Corrida d'Octodure, Martigny

Monthey d'Illiez

Cari-Run. Ollon

Course des 2 chappelles, Giettes

Montheysanne, Monthey

Course du Châtel, Châtel sur Bex



Nous les rembourserons sous preuve de quittance.

Le déplacement aux compétitions

Le déplacement aux compétitions est à la charge de l'athlète sauf si le déplacement est organisé par le club.

Finances d'inscriptions

Les finances d'inscriptions seront réclamées aux athlètes qui s'inscrivent à un concours et qu'ils n'y participent pas sans présenter de certificat médical. Il est possible d'annoncer un renoncement dès que possible pour que le club ne transmette pas l'inscription à l'organisateur et n'engage pas de frais ni pour l'athlète ni pour le club.

Prix de la cotisation

Jardin d'athlétisme : 150.- par année

U10 et plus âgées : 250.- par année

Licence

Elle est commandée par notre secrétaire pour les athlètes puisqu'elle est comprise dans la cotisation pour eux.

Équipement de l'athlète

L'équipement du club est obligatoire pour les compétitions

Liste des équipements se trouve sur notre site internet dans la rubrique « équipement »

Communication

Le comité et les entraîneurs vous informeront dans la mesure du possible, via courrier électronique, pour correspondre avec nos membres. Nous avons le groupe Whats App, qui vous informera des nouvelles de dernières minutes.